

DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'URBANISME
AUTORISATION PERSONNELLE POUR L'ORGANISME ANTITUBE
541, rue De Saint-Vallier Est

LOCALISATION



LOCALISATION : ILLUSTRATIONS

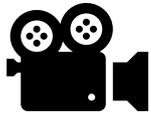


Côte d'Abraham



Rue De Saint-Vallier Est

Situation actuelle



Salle de cinéma interdite
aux étages



Neuf cases de
stationnement sur le
terrain sont exigées pour
un cinéma

Situation proposée

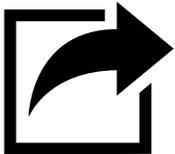
Salle de cinéma autorisée
au dernier étage

Aucune case de
stationnement n'est
exigée sur le terrain pour
un cinéma

Modalités du règlement



Salle de cinéma valide pour Antitube pour une période de 100 ans à compter de l'entrée en vigueur du règlement



Autorisation personnelle non transférable à un tiers



Projet de règlement non susceptible d'approbation référendaire

Étape	Date
Consultations publiques	25 mai
Adoption du règlement	12 juin ou 26 juin
Entrée en vigueur du règlement	Fin juin ou début juillet
Permis municipal	Après l'entrée en vigueur

FIN

